



Saint-Sauveur, le 01/09/2022

**ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**  
**INFORMATIONS AUX FAMILLES**  
**Note N° 1**

Chers Parents,

La période estivale touche à sa fin, les vacances se terminent et déjà le mois de septembre qui symbolise la traditionnelle rentrée scolaire.

Les enfants retrouvent le chemin des classes et de la cour de récréation pour vivre et partager une année scolaire que je leur souhaite très fructueuse et agréable.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et sur recommandation des autorités, le niveau du protocole reste identique à celui de juin dernier mais peut changer à tout moment suivant l'évolution du Covid-19.

Nous devons rester vigilants et continuer à appliquer les mesures de prévention collectives : lavage régulier des mains, aération fréquente des locaux, nettoyage et désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées par les enfants. A noter que nous avons équipé chaque classe d'un dispositif de contrôle de l'air.

Peu de changement dans notre école, si ce n'est l'arrivée d'une nouvelle enseignante, Louise PARCOLLET à qui nous souhaitons la bienvenue.

Ce nouveau poste correspond à la création d'une 6<sup>ème</sup> classe proposée par Mme l'Inspectrice d'Académie des Services de l'Education Nationale et validée par le Conseil Municipal pour répondre au dédoublement des classes (CP et CE1) souhaité par l'Etat.

En ce qui concerne le tarif de la cantine scolaire, comme dans beaucoup d'écoles, son prix augmente au 1<sup>er</sup> septembre soit 4,14 €/le repas.

La principale responsable de cette hausse est l'inflation, en moyenne 7 % sur un an selon l'Insee.

La demande, des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole d'étudier la « cantine à un euro », a été réalisée.

Ce dispositif proposé par l'Etat, impose aux communes de classer les familles en trois groupes minimums selon leur quotient familial.

Les seuls bénéficiaires de cette action sont les familles à faible quotient familial, donc un seul groupe sur trois pourrait prétendre au tarif à 1 €.

Pour les autres groupes, l'augmentation du tarif pourrait aller au-delà de 5 euros.

Compte tenu de ces disparités, et comme la majorité des communes (seules 250 communes sur 5 000 ont adopté ce système), notre municipalité n'est pas favorable à s'engager dans cette démarche qui pénaliserait les 2/3 des familles de notre école.

Je vous remercie pour cette lecture attentive, et je reste à votre disposition pour toute question que vous souhaiterez me soumettre.

Belle rentrée à tous,

Serge RAYNAUD  
Maire

## **HORAIRES des CLASSES**

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

- le matin : 8 H 45 / 12 H 15 ouverture du portail à 8 H 35
- l'après-midi : 13 H 45 / 16 H 15 ouverture du portail à 13 H 35

## **HORAIRES des AP (Accueil Périscolaire)**

Ce service est une compétence intercommunale, un dossier d'inscription auprès de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île est obligatoire.

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : le matin : 7 H 30 / 8 H 35 et l'après-midi : 16 H 15 / 18 H 30

## **ACCES DES PARENTS**

Les parents sont priés de respecter les règles élémentaires de sécurité aux alentours de l'école. Il est interdit de se garer devant les barrières de sécurité ainsi que sur le passage protégé pour piétons. Dans le cadre du plan Vigipirate, tout stationnement aux abords immédiats du portail de l'école est interdit.

Il est rappelé aux parents des élèves qu'il est interdit de pénétrer dans la cour de l'école, sans autorisation des enseignants.

Durant les arrivées et départs des enfants, il est recommandé de limiter au maximum les regroupements de parents devant le portail.

## **CANTINE SCOLAIRE**

**Ce service est une compétence communale. Pour en bénéficier, vous devez être à jour des paiements de vos factures de cantine 2021/2022 et compléter obligatoirement un dossier d'inscription (joint à la présente note).**

Les repas préparés par l'Aquitaine de Restauration sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 12 H 15.

Les enfants sont accueillis et accompagnés pendant leur repas par du personnel municipal.

De nombreux menus à thème sont proposés afin de favoriser l'éveil au goût.

Les menus sont affichés tous les mois à l'école, à la mairie et consultables sur le site Internet de la mairie : [www.saint-sauveur-medoc.com](http://www.saint-sauveur-medoc.com)

Facturation : les repas commandés journalièrement sont comptabilisés chaque fin de mois.

Le prix du repas est de **4.14 €** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La facture est remise à l'enfant par l'intermédiaire des enseignants en début de chaque mois pour être réglée dans les quinze jours suivants auprès du secrétariat de la mairie par chèque ou espèce.

Ces moyens de paiement peuvent paraître obsolètes, mais ils nous permettent de suivre au plus près les finances de la commune dans l'intérêt général de la collectivité.

Hélas ! trop de familles tardent à payer les factures ce qui nécessite régulièrement des courriers de relances de notre part.

## **TRAVAUX**

- Pour répondre à la nouvelle répartition des classes, les locaux de l'école ont été réorganisés. L'ancienne classe CM1/CM2 a été partagée en deux par une cloison pour créer 2 classes destinées aux CP et CE1.

Les travaux de plâtrerie et d'électricité ont été réalisés par des entreprises locales et la peinture par les agents communaux.

- Plan de Mise en Sécurité (PPMS) : Des boîtiers à commande automatique ont été commandés et seront installés courant septembre dans toutes les classes et le restaurant scolaire pour permettre à l'équipe éducative de donner les signaux d'alerte en cas d'intrusion.